

Le respect de la réglementation concernant les appareils à conducteur porté et ses applications pratiques au sein d'un établissement hospitalier

Objectifs :

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- Connaître et savoir faire appliquer la législation et les réglementations concernant l'entretien et l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté, des PEMP et des engins de chantier

Contenu

- ☞ Les modifications de la réglementation concernant les caristes depuis le décret n°98-1084 du 2/12/98
- ☞ Les recommandations de la CNAMTS (R482, R486 et R489)
- ☞ La conformité du matériel
- ☞ L'entretien et les vérifications réglementaires des appareils à conducteur porté
- ☞ Les équipements de protection individuelle nécessaire aux conducteurs
- ☞ Les obligations de formation et d'évaluation en fonction des obligations réglementaires et des recommandations de la CNAMTS.
- ☞ La mise en place des exigences réglementaires par rapport au site HCL concerné
- ☞ La responsabilité de l'encadrement dans la mise en application des règles de sécurité.

Pour + d'infos ou inscription:



marc.mallet@forseconseil.fr



Marc MALLET :

06.85.12.72.65

Réponse rapide sous 72h et programmation formation intra sous 1 mois maximum

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, nous contacter à contact@forseconseil.fr pour définir les adaptations nécessaires

Public :
Responsables de services, l'encadrement, le responsable sécurité, la direction,...

Prérequis :
aucun

Durée :
0,5 jour

Effectif :
10 personnes

Validation :
Attestation de présence

Prix :
Nous consulter

Lieu de formation :
Sur les sites Hospices Civils de Lyon